MARE GAINNEMARE

La mare Gainnemare située à la suite du lotissement « les Chênes » recueille une bonne partie des eaux de ruissèlement du centre bourg.

Suite aux inondations de l'hiver 2009, Mr Rousselet avait fait faire une étude par INGETEC qui préconisait d'agrandir la mare

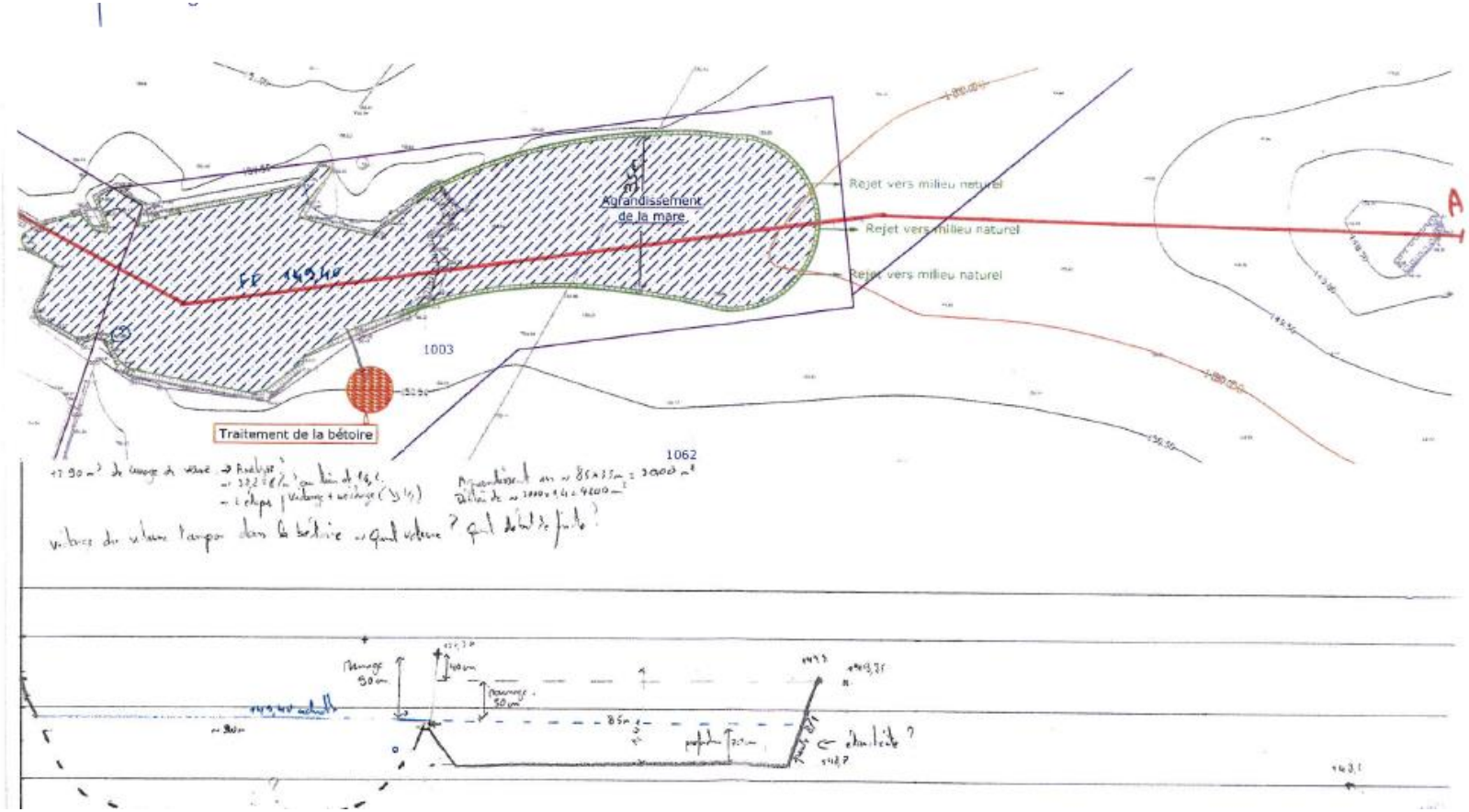

Pour cela, il fallait être propriétaire de cette mare et du terrain pour l'agrandir. Le projet de l'A 150 arrive et dans le cadre du réaménagement, Mr Rousselet demande que la commune puisse acquérir la mare plus une parcelle.

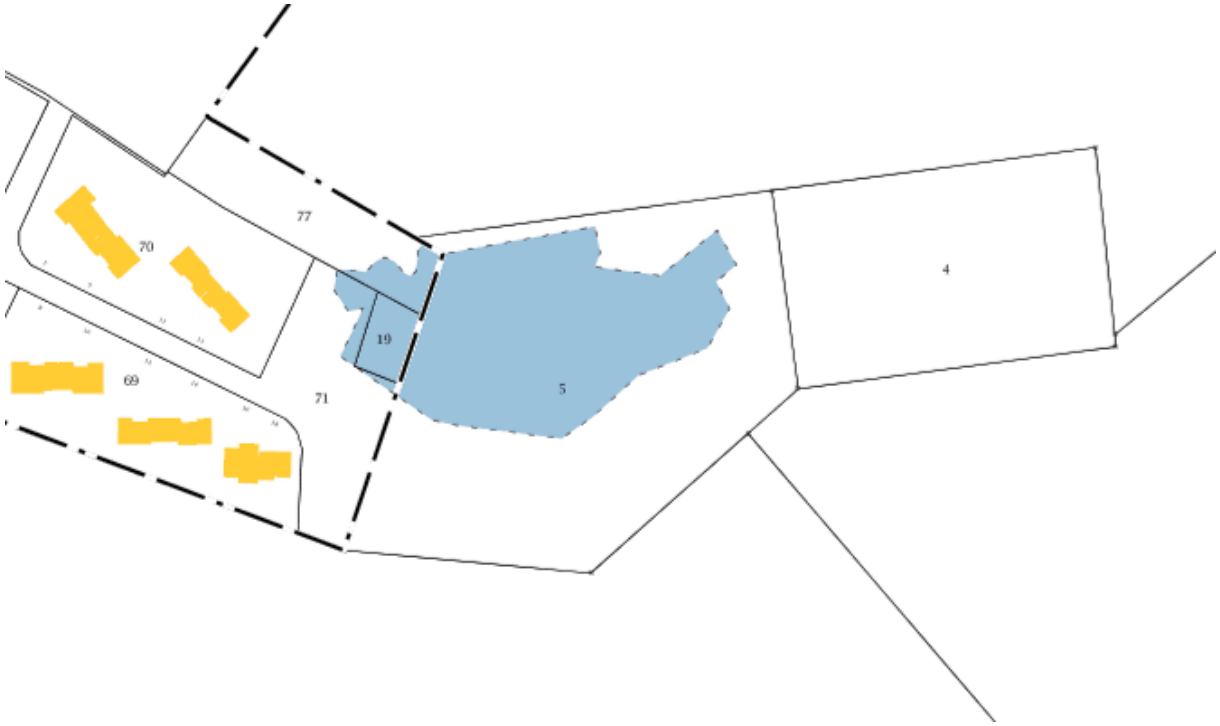

2014 nouveau conseil et on nous demande de délibérer sur les travaux connexes dont cette mare. Reprise de l'étude INGETEC et cout des travaux : entre 100.000 et 120.000 €, Nous disons OK que si nous obtenons suffisamment de subvention car 50 à 60.000 € de reste à charges c'est trop lourd et pas convaincu de l'intérêt d'agrandir la mare.

2017 un appel à projet « donnons vie à nos mares » m'interpelle et là avec l'accord du conseil, j'inscrit notre mare et imagine en faire une mare écologique, pédagogique… Un inventaire écologique est effectué. Bilan : mare trop profonde, berge trop abrupte avec absence de végétation aquatique mais présence de crapauds protégés (zone de migration). L'idée séduit et on trouve 40 % de financement supplémentaire. Reste 10 % à notre charge

2018, 2019 nouvelle étude (gratuite). L'idée : augmenter le volume tampon de la mare en abaissant le niveau du débit vers la bétoire qui a été tracée. (Obligation de la police de l'eau). Elle part vers la Rançon !

La rançon jaune fluo suite au traçage

2020 /2021 Travaux

- On baisse de 60 cm le débit de fuite dans la bétoire et aménagement de celle-ci avec une vanne guillotine pour couper en cas de pollution.
- Création d'une petite mare en aval et avec la terre, on adoucit les berges de la grande mare.
- On cure la 1ere partie de la mare
- Le volume permanent baisse, il passe de 2680 m3 à 1490 m3 mais le volume de retenue augmente, il passe de 2916 à 3516 m3
- En résumé le volume tampon augmente : 2026 m3 au lieu de 236 (x 8.5)

Matthieu Fercoq avait demandé à Mr Rousselet un passage pour que ses vaches puissent accéder à sa prairie au nord.

Sur le plan ci-dessous, vous verrez les 2 mares avec un passage au milieu pour les vaches de l'exploitant. L'accès à la 2eme mare se fera par des chicanes PMR.

Sur les berges adoucies, des plantes aquatiques seront mises en place pour favoriser la diversité.

Légende du plan

- En blanc le terrain appartenant à la commune
- La ligne en marron : le fond de la mare
- La ligne en bleu : la partie toujours en haut
- La ligne en rouge : le niveau maximum en eau
- En pointillé rouge : la clôture limitant l'accès des vaches

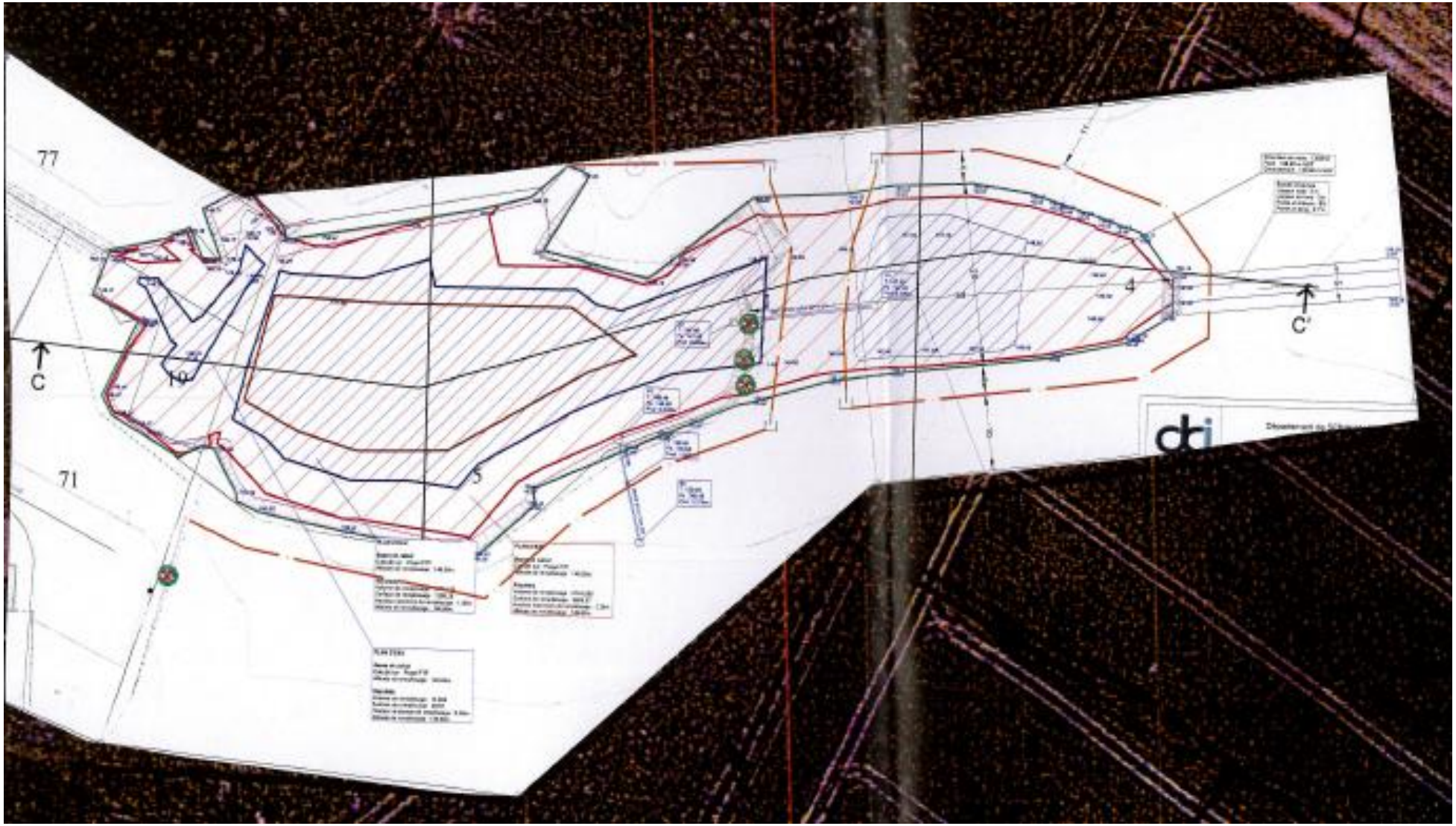
77
71
C
C'
10
5
4

LA MARE ET LA VÉGÉTATION ASSOCIÉE EN FONCTION DE LA PROFONDEUR DES PALIERS
COUPE AA'

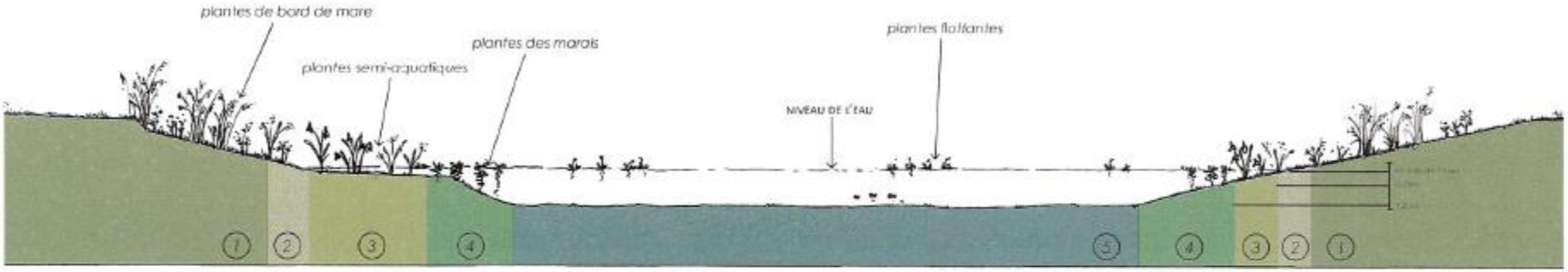

VÉGÉTATION HUMIDE ET AQUATIQUE

PLANTES DE BERGES - MILIEU HUMIDE

Deschampsia cespitosa
P - H : 20 à 1,50m

Achillea ptarmica
C - H : 0,25 à 0,50m

1

BERGE - < 0,20 M
IMMERGÉES LORS DE COURTES PÉRIODES

Butomus umbellatus
C - H: 0,50 à 1,20m

2

0,20 M - 0,40 M
SEMI-AQUATIQUES

Iris pseudacorus
C - H : 0,40 à 1,50m

3

0,40 M - 0,6 M
PLANTES DES MARAIS

Callitriche stagnalis
P - H : 0,60 à 1m

4

PLANTES DE SURFACE – FLOTTANTES

Hydrocharis morsus-ranae
C - H : 0,10m

5